

# **PRÉFÈTE DE LA LOIRE**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° SPECIAL - 48**

**Date de parution : 7 octobre 2013**

# **SOMMAIRE DU RAA SPECIAL N° 48 DU 7 OCTOBRE 2013**

## **DOUANES**

**ARRÊTÉ DU 30 AOUT 2013 DIRECTEUR RÉGIONAL À LYON PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS INDIRECTES.....3**

## **CENTRE D 'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT**

**ARRETE PREFECTORAL DU 1ER OCTOBRE 2013 PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'INGENIERIE PUBLIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE.....4**

**ARRETE PREFECTORAL DU 1ER OCTOBRE 2013 PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.....5**

## **DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DÉCISION DU 02 SEPTEMBRE 2013 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....6**

**DÉCISION DU 1ERSEPTEMBRE 2013 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE.....7**

**DÉCISION DU 1ER SEPTEMBRE PORTANT DÉLÉGATIONS DE POUVOIR ET DE SIGNATURE.....9**

# DOUANES

## ARRÊTÉ DU DIRECTEUR RÉGIONAL À LYON PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS INDIRECTES

en application du III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts et du II de l'article 214 de l'annexe IV au code général des impôts

### Le directeur régional des douanes et droits indirects de Lyon

Vu le livre des procédures fiscales et notamment ses articles L 190, L 247, L 281, L 283, R\* 190-1, R\* 211-1, R\* 211-2, R 247-5, R 247-7 et R 247-11 ;

Vu l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu les articles 212 à 217 de l'annexe IV au code général des impôts ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Reçoivent délégation à l'effet de prendre, en mon nom, en matière contentieuse, des décisions de décharge, réduction, restitution ou rejet ; en matière gracieuse, des décisions de remise, modération, transaction ou rejet ; et à l'effet de signer, en mon nom, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions gracieuses et contentieuses :

les directeurs des services douaniers et les inspecteurs principaux des douanes, responsables d'une division des douanes, dans la limite de 50 000 € ;

les directeurs des services douaniers, les inspecteurs principaux et les inspecteurs régionaux des douanes et droits indirects responsables d'un bureau de douane, d'un service de viticulture ou d'une unité de surveillance, dans la limite de 25 000 € ;

les inspecteurs des douanes et droits indirects responsables d'un bureau de douane, d'un service de viticulture ou d'une unité de surveillance, dans la limite de 15 000 € ;

les contrôleurs des douanes et droits indirects responsables d'un bureau de douane, d'un service de viticulture ou d'une unité de surveillance, dans la limite de 10 000 € ;

**Article 2** – La liste des responsables de service bénéficiaires de cette délégation de signature, en application du III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts et du II de l'article 214 de l'annexe IV au code général des impôts, est la suivante :

Nom / prénom	Grade	Résidence
LEFOULON MAYMARD Joséphine	DSD 2	<b>DIVISION DE LYON</b>
JAFFRY Pascal	IR1	SAINT ETIENNE BUREAU
CASTAN Jean-François	IP1	LYON CHASSIEU BUREAU
BEATRIX Pascal	IR2	LYON VILLE BUREAU
DEL GIUDICE Michel	IR2	GARANTIE BUREAU
MEYNET-CORDONNIER Christian	IR1	LYON ENERGIES BUREAU
PESTRE Frédérique	IR1	SERVICE VITICULTURE ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VILLEFRANCHE SUR SAONE
MERCIER Michel	DSD2	<b>DIVISION DE LYON AEROPORT</b>
BERGE Gérard	IR2	L'ISLE D'ABEAU BUREAU
BOMPARD Philippe	IP1	LYON SAINT EXUPERY BUREAU
LANDRY Philippe	IR3	BRIGADE DE SURVEILLANCE EXTERIEURE DE LYON AEROPORT
TRAINA Sylvain	DSD2	<b>DIVISION DE VALENCE</b>
MOUNIER Didier	CP	PRIVAS BUREAU
SAUREL Patrice	IR1	VALENCE BUREAU
OCHOA Josian	IR2	SERVICE VITICULTURE ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES DE VALENCE
PROVENSOL Marc	Inspecteur	<b>CHEF DE LA SURVEILLANCE DOUANIÈRE DE LYON</b>
JACOUD Paul	Inspecteur	BRIGADE DE SURVEILLANCE INTERIEURE DE LYON
KALINA Janusz	Inspecteur	BRIGADE DE SURVEILLANCE INTERIEURE DE

		ROMANS
DUFFOUR Stéphane	Inspecteur	BRIGADE DE SURVEILLANCE INTERIEURE DE ST ETIENNE

**Article 3** – Les responsables de service bénéficiaires de cette délégation de signature ne peuvent subdéléguer leur signature, en application de l'article 215 de l'annexe IV du code général des impôts.

**Article 4** - Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013 et est publié aux recueils des actes administratifs des départements du Rhône, de l'Ardèche, de la Drôme, de l'Isère et de la Loire.

**Fait à Lyon, le 30 août 2013**  
**Le directeur régional**

*signé* Marc GALERON

## **CENTRE D 'ETUDES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT**

### **ARRETE PREFECTORAL PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**

**La Préfète de la Loire**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et en particulier son article 12 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 67-278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'Équipement ;

VU le décret n° 2000-257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie publique au profit de tiers par certains services des ministères de l'Équipement et de l'Agriculture ;

VU le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 29 septembre 2011 nommant Mme Fabienne BUCCIO, préfète de la Loire ;

VU l'arrêté ministériel d'affectation de M. Denis SCHULTZ au Centre d'Études Techniques de l'Équipement de Lyon en qualité de directeur adjoint à compter du 1er juin 2012 ;

VU l'arrêté ministériel n° 113020 du 30 août 2013 nommant M. Dominique THON, directeur du Centre d'Études Techniques de l'Équipement de Lyon (CETE de Lyon) ;

VU l'arrêté préfectoral du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône n°10-252 du 20 juillet 2010 relatif à la réorganisation du CETE de Lyon,

VU l'arrêté préfectoral 13-56 du 20 septembre 2013 portant délégation de signature à M. Dominique THON,

SUR PROPOSITION du directeur du CETE de Lyon ;

### **A R R Ê T E**

**Article 1er** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique THON, directeur du CETE de Lyon , subdélégation de signature est accordée à :

•M.Denis SCHULTZ, directeur adjoint du CETE de Lyon,  
à l'effet :

- d'apprécier l'opportunité de la candidature de l'état (CETE de Lyon) à des prestations d'ingénierie publique d'un montant inférieur à 90.000 euros HT ;
- de signer les candidatures et offres d'engagement de l'état (CETE de Lyon), ainsi que toutes pièces afférentes pour les prestations d'ingénierie publique, quel que soit leur montant.

**Article 2** : La délégation prévue à l'article 1 est également donnée aux fonctionnaires suivants dans le cadre de leurs attributions propres, à l'exception des candidatures et offres pour des prestations d'un montant supérieur ou égal à 90.000 € HT :

•Mme Dominique CHATARD, secrétaire générale du CETE de Lyon ;

- M. Guillaume ISA, secrétaire général adjoint du CETE de Lyon ;
- Mme Anne GRANDGUILLOT, directrice du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;
- M. Marc OURNAC, directeur adjoint du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;
- M. Pascal MAGNIERE, directeur adjoint du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;
- M. Philippe GRAVIER, directeur adjoint du département environnement, territoires, climat (DETC) ;
- M. Marc MEYER, directeur adjoint du département environnement, territoires, climat (DETC) ;
- M. Éric JANOT, directeur du département laboratoire d'Autun (DLA) ;
- M. Christophe AUBAGNAC, directeur adjoint du département laboratoire d'Autun (DLA) ;
- M. Patrick VAILLANT, chef du groupe des infrastructures de transport (GIT) du département laboratoire d'Autun (DLA) ;
- Mme Dominique DELOUIS, directrice du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF).
- Mme Marianne CHAHINE, directrice adjointe du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF) ;
- M. Didier JAN, directeur adjoint du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF) ;
- M. Gilles GAUTHIER, directeur du département laboratoire de Lyon (DLL) ;
- M. David DAGUILLON, directeur adjoint du département laboratoire de Lyon (DLL) ;
- M. Fabien DUPREZ, directeur du département mobilités (DMOB) ;
- M. Stéphane CHANUT, directeur adjoint du département mobilités (DMOB) ;
- M. Christophe BETIN, directeur adjoint du département mobilités (DMOB).

**Article 3 :** Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté de subdélégation du 13 février 2013.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire et le directeur du CETE de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture de la Loire et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bron, le 1 octobre 2013

Pour la préfète et par délégation,  
le directeur du CETE de Lyon

signé Dominique THON

### **ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**

La Préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Sur proposition du directeur du CETE de Lyon

#### A R R Ê T E

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique THON, directeur du CETE de Lyon, subdélégation de signature est accordée à :

- M. Denis SCHULTZ, directeur adjoint du CETE de Lyon

à l'effet :

- d'apprécier l'opportunité de la candidature de l'état (CETE de Lyon) à des prestations d'ingénierie publique d'un montant inférieur à 90.000 euros HT ;
- de signer les candidatures et offres d'engagement de l'état (CETE de Lyon), ainsi que toutes pièces afférentes pour les prestations d'ingénierie publique, quel que soit leur montant.

**Article 2 :** La délégation prévue à l'article 1 est également donnée aux fonctionnaires suivants dans le cadre de leurs attributions propres, à l'exception des candidatures et offres pour des prestations d'un montant supérieur ou égal à 90.000 € HT :

- Mme Dominique CHATARD, secrétaire générale du CETE de Lyon ;
- M. ISA Guillaume, secrétaire général adjoint du CETE de Lyon ;
- Mme Anne GRANDGUILLOT, directrice du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;
- M. Marc OURNAC, directeur adjoint du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;
- M. Pascal MAGNIERE, directeur adjoint du département construction, aménagement, projet (DCAP) ;
- M. Philippe GRAVIER, directeur adjoint du département environnement, territoires, climat (DETC) ;

- M. Marc MEYER, directeur adjoint du département environnement, territoires, climat (DETC) ;
- M. Éric JANOT, directeur du département laboratoire d'Autun (DLA) ;
- M. Christophe AUBAGNAC, directeur adjoint du département laboratoire d'Autun (DLA) ;
- M. Patrick VAILLANT, chef du groupe des infrastructures de transport (GIT) du département laboratoire d'Autun (DLA) ;
- Mme Dominique DELOUIS, directrice du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF).
- Mme Marianne CHAHINE, directrice adjointe du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF) ;
- M. Didier JAN, directeur adjoint du département laboratoire de Clermont-Ferrand (DLCF) ;
- M. Gilles GAUTHIER, directeur du département laboratoire de Lyon (DLL) ;
- M. David DAGUILLON, directeur adjoint du département laboratoire de Lyon (DLL) ;
- M. Fabien DUPREZ, directeur du département mobilités (DMOB) ;
- M. Stéphane CHANUT, directeur adjoint du département mobilités (DMOB) ;
- M. Christophe BETIN, directeur adjoint du département mobilités (DMOB).

**Article 3** : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté de subdélégation du 13 février 2013.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire et le directeur du CETE de Lyon sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la préfecture de la Loire et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Bron, le 1 octobre 2013

Pour la préfète et par délégation,  
le directeur du CETE de Lyon  
signé Dominique THON

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DÉCISION DU 02 SEPTEMBRE 2013 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Le trésorier de ST JUST ST RAMBERT

**Décide :**

#### **Article 1 : délégation générale**

**M.DAMON Guillaume et M.FOURNIER Aurélien Inspecteurs, Mme Sylvie GUILLOT Contrôleur Principal,** reçoivent pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de St Just St Rambert, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion leur est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je leur donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie dénommée, entendant ainsi transmettre aux mandataires tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que mes mandataires auront pu faire en vertu de la présente procuration.

NOM PRENOM	signature
<i>M.DAMON Guillaume</i>	
<b>M. FOURNIER AURÉLIEN</b> <b>MME GUILLOT SYLVIE</b>	

## Article 2 : délégation spéciale en matière de gracieux fiscal

Une délégation spéciale à Mrs DAMON et FOURNIER adjoints, et à Mmes GABION, HORRER et M.THOMAS a été établie dans le cadre de l'harmonisation des délégations de signature en matière de gracieux fiscal en date du 18 juillet avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013. Elle est publiée au recueil des actes administratifs.

## Article 3 : délégation spéciale divers

Mmes BERTHET Suzanne, REY Marie-Inès, FABRESSE Josiane, GABION Sandrine, mandataires spéciaux reçoivent délégation pour effectuer les tâches suivantes :

NOM PRENOM	Nature délégation	signatures
<b>BERTHET Suzanne</b> <b>Mme REY Marie-Inès</b> <b>Mme FABRESSE Josiane</b>	Délais sur produits communaux et Maisons de Retraite Ł 3000€ et – de 4 mois.	
<b>Mme GABION Sandrine</b>	Signatures documents comptables DDR3	

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à ST JUST ST RAMBERT, le 2 Septembre 2013

Le Trésorier Principal  
Signé Joëlle PAGES

## DÉCISION DU 1ER SEPTEMBRE 2013 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

La trésorière de CHAZELLES SUR LYON

VU La décision du 26/01/2012, nommant *Madame Marie-Odile BERTHOLLET, trésorière de Chazelles sur Lyon*  
VU *la dernière délégation DU 1/03/2012*  
VU *le départ de Mme Collardey Patricia*

### Décide :

## Article 1 : délégation générale

Monsieur Roger FAVERJON, CONTRÔLEUR PRINCIPAL *reçoit* pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie de CHAZELLES SUR LYON , d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la Trésorerie Générale les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je, *lui* donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie dénommée, entendant ainsi transmettre au mandataire tous les pouvoirs suffisants pour qu'il *puisse*, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que mon mandataire *aura* pu faire en vertu de la présente procuration.

NOM PRENOM	signature
Roger FAVERJON	

**Article 2 : délégation spéciale délais de paiement**

Madame Catherine THOLLY agente, Madame Nadine VIGNES, contrôleur et Madame Dominique TRONCHON contrôleur principal, mandataires spéciaux , reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation	signatures
THOLLY Catherine	Jusqu'à 2500.00€ en six mensualités	
VIGNES Nadine	Jusqu'à 2500.00€ en six mensualités	
TRONCHON Dominique	Jusqu'à 2500.00€ en six mensualités	

**Article 3 : délégation spéciale remises majoration**

Madame Catherine THOLLY agente, Madame Nadine VIGNES contrôleur et Madame Dominique TRONCHON contrôleur principal, mandataires spéciaux, reçoivent délégation pour accorder les remises de majoration aux conditions suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation	signatures
THOLLY Catherine	Jusqu'à 500.00€	
VIGNES Nadine	Jusqu'à 500.00€	
TRONCHON Dominique	Jusqu'à 500.00€	

**Article 4 : délégation spéciale divers**

Madame Catherine THOLLY agente, Madame Nadine VIGNES, contrôleur et Madame Dominique TRONCHON contrôleur principal, mandataires spéciaux, reçoivent délégation pour effectuer les tâches suivantes :

NOM PRENOM	Conditions de délégation	signatures
THOLLY Catherine	Signer toutes correspondances relatives au secteur comptabilité, documents comptables internes au réseau. Signature de la Banque de France et de La Poste	



VIGNES Nadine	Signer toutes correspondances relatives au secteur comptabilité, documents comptables internes au réseau. Signature de la Banque de France et de La Poste	
TRONCHON Dominique	Signer toutes correspondances relatives au secteur comptabilité, documents comptables internes au réseau. Signature de la Banque de France et de La Poste	

**Article 5** : la présente délégation annule et remplace la délégation de signature en date du 1/03/2012

**Article 6** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

Fait à Chazelles sur Lyon, le 1/09/2013

**LA TRÉSORIÈRE DE CHAZELLES SUR LYON**

**SIGNÉ MARIE-ODILE BERTHOLLET**

### **DÉCISION DU 1ER SEPTEMBRE PORTANT DÉLÉGATIONS DE POUVOIR ET DE SIGNATURE**

Monsieur Jean-François LAVOISIER, nommé trésorier de FEURS. par décision du 19 AVRIL 2010

Décide : la présente décision annule et remplace celle du 3 septembre 2012

#### **Article 1<sup>er</sup> : délégation de pouvoir**

Monsieur Philippe CHAMBERT , Inspecteur des Finances Publiques, reçoit pouvoir de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris dans le cadre d'une action en justice ou d'une procédure collective, ces mandataires étant autorisés à ester en justice et à effectuer les déclarations de créances et d'autres actes nécessaires au bon déroulement des dites procédures.

#### **Article 2<sup>ème</sup> : délégation générale de signature**

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Philippe CHAMBERT , Inspecteur des Finances Publiques
- Madame SECOND Marie-pierre, contrôleur Principal TP
- Monsieur BARJON Jean-Paul, contrôleur Principal TP
- Madame VIAL Murielle, contrôleur TP
- Madame DESCOURS Evelyne, contrôleur TP

#### **Article 3<sup>ème</sup> : publicité**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département du Rhône.

Fait à FEURS, le 06 septembre 2013

Le Trésorier

Signé Jean-François LAVOISIER

### **DÉCISION DU 2 SEPTEMBRE 2013 PORTANT DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Le Trésorier du Chambon-Feugerolles

**VU** La décision du Directeur Général des Finances Publiques, nommant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, Anne-Marie MICCOLI, Trésorière de la Trésorerie du Chambon-Feugerolles,

**VU** Les délégations établies le 1<sup>er</sup> mars 2012,

**Décide :**

## Article 1 : Délégation générale

Said KHELOUFI, Inspecteur des Finances Publiques ,  
Josiane CHOVELON, Contrôleur Principal des Finances Publiques,  
Isabelle MUSZENKO, contrôleur principal des Finances Publiques,  
Marc TURIN, contrôleur des Finances Publiques,

reçoivent pouvoir de gérer et d'administrer, pour moi et en mon nom, la trésorerie du Chambon-Feugerolles, d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion leur est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'effectuer les déclarations de créances en matière de procédure collective d'apurement du passif et d'agir en justice en mes lieux et place, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, d'opérer à la DDFIP les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon, de me représenter auprès des Agents de l'Administration des Postes pour toute opération.

En conséquence, je leur donne pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion de la trésorerie dénommée, entendant ainsi transmettre aux mandataires tous les pouvoirs suffisants pour qu'ils puissent, sans mon concours, mais sous ma responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui me sont confiés.

Prendre l'engagement de ratifier tout ce que mes mandataires auront pu faire en vertu de la présente procuration.

Noms Prénoms	Signatures
Said KHELOUFI	
Josiane CHOVELON	
Isabelle MUSZENKO	
Marc TURIN	

## Article 2 : Délégation spéciale : délais de paiement

Isabelle MUSZENKO, Contrôleur principal des Finances Publiques,  
Carmen LANA, contrôleur des Finances Publiques,  
Maryse SPADAVECCHIA, contrôleur des Finances Publiques,  
Christine TALLON, contrôleur des Finances Publiques,  
Christiane FORAISON, contrôleur des Finances Publiques,

mandataires spéciaux, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement aux conditions suivantes :

Noms Prénoms	Conditions de délégation	Signatures
Maryse SPADAVECCHIA	Pour les sommes inférieures à 1500 € Durée maximale de 6 mois	
Isabelle MUSZENKO	Pour les sommes inférieures à 1500 € Durée maximale de 6 mois	
Christiane FORAISON	Pour les sommes inférieures à 1500 € Durée maximale de 6 mois	
Carmen LANA	Pour les sommes inférieures à 1500 € Durée maximale de 6 mois	
Christine TALLON	Pour les sommes inférieures à 1500 € Durée maximale de 6 mois	

## ARTICLE 3 : DÉLÉGATION SPÉCIALE : SIGNATURE DES QUITTANCES

Isabelle MUSZENKO, Contrôleur principal des Finances Publiques,  
Carmen LANA, contrôleur des Finances Publiques,  
Maryse SPADAVECCHIA, contrôleur des Finances Publiques,  
Christine TALLON, contrôleur des Finances Publiques,  
Christiane FORAISON, contrôleur des Finances Publiques,

mandataires spéciaux, reçoivent délégation pour signer les quittances de la caisse :

Noms Prénoms	Signatures
Maryse SPADAVECCHIA	
Isabelle MUSZENKO	
Christiane FORAISON	
Carmen LANA	
Christine TALLON	

**Article 4** : la présente délégation annule et remplace la délégation de signature en date du 7 novembre 2012.

**Article 5** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Etat du département de la Loire .

**Fait au Chambon-Feugerolles, le 2 septembre 2013**

**LA TRÉSORIÈRE,**

**SIGNÉ ANNE-MARIE MICCOLI**